L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 11 JUIN 1893.

PETITES ANNONCES

2 ou 3 shellings par jour à gagner en faisant un travail manuel de 3 heures chez soi. Ecrire Joly, 17 Quai Bourbon, Paris, France. 14mai—10f Dim.

MME JACOB, 188 Canal. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct—dim.

AVIS—Un avocat en qui on peut placer toute confiance, devant visiter l'Europe, se chargera de toutes affaires d'importance qu'on voudra lui confier. S'adresser à "Avocat," aux bureaux de l'Abeille. 10 juin—6f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

R. ARDUVINI—Remède pour le mal de dents: guérison certaine et permanente. Dépôt, 26 rue Ursulines. 12 mai—1m

A LOUER.

UNE maison meublée à Louer à la Passe Christian, rue de l'Eglise. S'adresser 74 rue Dumaine. 1er juin—15f

DEMANDES.

ON demande—Une bonne cuisinière au No 121 rue Dauphine, place Washington. Inutile de se présenter sans recommandations. 11 juin—1f

ON demande—Une cuisinière. S'adresser rue Royale, 278. 4 juin—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Hibernia Insurance Co. vs J. K. Norris.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 24,370—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité, maintenant absent sur congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI 13 juin 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

9 juin—9 11 13

Wm Toohey vs Wm Walker.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 24,166—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 13 juin 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un mulet et un wagon à ressort.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

3 juin—3 7 13

Albin Rochereau, L. C. David, subrogé, vs Dr Geo. P. P. David.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 17,831 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux aux Nos 13 et 15 de la rue St Louis, entre Chartres et Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20ème jour de juin 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du local Nos 13 et 15 rue St-Louis connu comme le "David Manufacturing Co., limité," comprenant une machine à vapeur, bouilloire, etc., un lot de cornichons assortis, un lot de gelées assorties, un lot de ketchup assorti, un lot de moutarde assortie, un lot de raisins assortis, un lot de bouteilles vides, un lot de baquets en bois et en ferblanc, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans. 7 juin—7 14 20

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Nicholas J. Mooy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,513—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. O'Connor, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11 juin—11 15 20

Succession d'Alexandre Paya.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,306—Division C.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Paya, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juin—6 11 15

Succession d'Adolphe Jean Delserles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,890—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mathilda Hansen, veuve d'Adolphe Jean Delserles, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 juin—7 11 16

Succession d'Elizabeth Bey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,309—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Bey, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 juin—6 11 15

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,968, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le cinquième compte provisoire présentés par Henry Charnock et William H. Cantson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 juin—9 14 18

Succession de Dewitt C. Kells.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,826—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Kells, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 juin—4 8 13

Succession de William Rhome.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,265 — Division B.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Garnier, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 juin—2 6 11

Succession de Joseph T. Degruis et Louise Victoire Le Breton, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,272—Division E.—Attendu que François Dufrèche a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur datif dans la succession de feu Joseph T. Degruis et Louise Victoire Le Breton, sa femme décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juin—1er 4 10

Succession de Henry T. Cottam.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,042—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Thom Cottam, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 juin—10 15 19

Succession de Philip Frank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,083—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adam Frank, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

[illegible] 6 11 15

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73....CHARTRES......73

ASSURANCES

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48,572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$292,912 29	
Sur risques de rivières	3,194 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,898 66	
Taxes et licences	12,455 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,563 31	
Total des déboursés		$437,622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		42,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Constitutionnelle	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$26,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
20 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,190 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,588 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	42,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893

(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, J. H. MENGE. Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.

Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,064 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95—	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 66	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29—	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$37 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,300 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HABINGER, Président.

J. E. MERILH, Vice-Président.

EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. RICKS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDERICH, FRANK VATTER, JOHN G. MOLL, J. E. MERILH, D. BERNHARDT, J. J. LANGLES, M. VONDERBANK, F. W. DIELMANN, EMIL WEBER, A. THIESEN.

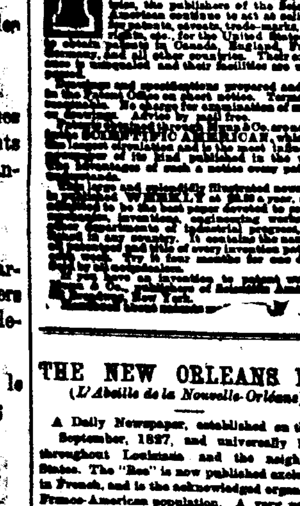

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN

—DE—

Propriétés Rémunératrices et bien situées.

PROPRIETES, RUE ROYALE.

No 163 rue Royale, entre Orléans et St-Pierre. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé et entrée pour voiture, divisée pour magasin et résidence.

No 175 rue Royale, entre Ste-Anne et Orléans. Grande bâtisse en briques à deux étages, avec une grande entrée pour voiture, occupée par des magasins et le haut divisé pour résidence.

No 189 rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé.

No 190 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec une vérandah en fer ouvragé, occupée en bas comme magasin et comme résidence dans le haut.

No 192 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse à trois étages avec vérandah en fer ouvragé, le bas étant occupé comme magasin et le haut comme résidence.

No 201 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine, jolie résidence en briques à un étage, avec une grande cour briquetée.

No 203 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Jolie résidence en briques à un étage avec une grande cour briquetée.

Toutes les propriétés ci-dessus sont occupées par des locataires prompts à la paie.

Tombeau dans le Cimetière St-Louis.

Succession de Bernard Senat.

No 38,723—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune,—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., daté le 3 mai 1893, et en vertu d'un acte de propriété daté le 5 mai 1883, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui en quelque sorte y appartient, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St-Pierre, et mesurant 36 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 1|2 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, mesure américaine, d'après les titres de la dite propriété. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à 3 étages (avec terrasse ou toit plat) ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, deux salons avec portes à coulisse, trois chambres à coucher, deux cabinets, corridor et galerie au second étage et trois chambres, corridor et cabinet au troisième étage; aussi une bâtisse en briques à trois étages à l'arrière, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et galerie au second étage, et trois chambres et galerie au troisième étage, et une bâtisse en briques à deux étages contiguë à la bâtisse principale ayant une chambre et lieux d'aisance à chaque étage; galerie au second étage, citerne, gas, waterworks, lieux d'aisance, etc. Cour briquetée et pavée, entrée pour voiture avec grandes portes, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 163 rue Royale.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y sont ou qui, en quelque sorte, y appartiennent, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet No 59, borné par les rues Royale, Orléans, Ste-Anne et Bourbon, désigné par la lettre A sur un plan en date du [illegible] par Arthur de Armas, député voyer de la ville, le 14 mars 1882 et annexé à un acte passé pardevant E. Benny, notaire, le 13 avril 1882, d'après lequel ledit terrain mesure, en pied américain, 56 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Royale, 128 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue d'Orléans; 70 pieds et 4 pouces sur une première profondeur du côté de la rue Ste Anne, de là, 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Royale, et s'étendant vers la rue Bourbon, puis 53 pieds 8 pouces sur une seconde profondeur la plus proche de la rue Ste-Anne, et 59 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux vastes magasins au rez-de-chaussée et 6 chambres, 2 cabinets, vestibule et galerie au second étage; aussi une bâtisse contiguë en briques à deux étages, ayant à chacun deux chambres et une seconde bâtisse attenante, en briques, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres et galerie au second étage; aussi une petite bâtisse en bois d'une chambre, waterworks, lieux d'aisance à deux étages en bois, cour briquetée et entrée pavée pour voiture avec portes cochère, etc. Les écuries, servants, etc., ne sont pas comprises dans cette propriété. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1894. Cette grande propriété porte le numéro municipal 175 de la rue Royale.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et avantages qui, en quelque sorte, y appartiennent ou en font partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet No 46, borné par les rues Royale, Chartres, Ste-Anne et le Passage St Antoine, désigné comme le terrain No 4 sur un plan daté du 2 juillet 1890, fait par L. H. Pilié, député-voyer, à prendre à une distance de 21 pieds 11 pouces et 4 lignes du coin de la rue Ste-Anne, et mesurant, d'après ce plan, 24 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 24 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur à l'arrière sur 81 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages, avec une vérandah d'ornement. Le rez de chaussée est occupé comme salon de coiffure; il y a deux chambres, corridor et vestibule à chacun des second et troisième étages; aussi une bâtisse en briques à trois étages, ayant deux chambres et cabinets à chaque étage, galeries, etc., lieux d'aisance à trois étages, citerne, gas, waterworks, cour briquetée, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 189 de la rue Royale.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre A sur un plan de D. E. Seghers, voyer, en date du 1er mai 1893, dans le carré d'îlet No 47, borné par les rues Royale, Chartres, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant 20 pieds de façade rue Royale sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages avec une vérandah d'ornement, magasin au rez-de-chaussée avec arrière chambre, 2 chambres à chacun, au 2me et au 3me; aussi un bâtiment en briques à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, avec gas, water works, cour pavée en briques, lieux, etc. La propriété porte le No municipal 190, rue Royale.

5° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, désigné par la lettre B sur un plan de D. E. Seghers, arpenteur, en date du 1er mai 1893, dans l'îlet No 47, borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste-Anne, touchant immédiatement au lot de terre ci-dessus décrit et mesurant 20 pieds de face à la dite rue Royale, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant édifice en briques à trois étages avec vérandah ouvragée en fer, magasin, chambre dans le fond, et vestibule au rez-de-chaussée, et deux chambres à chacun du 2e et 3e étages; aussi un édifice en briques à deux étages, avec deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 192, rue Royale.

6° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui s'y rattachent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No 1, sur un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, annexé pour référence à l'acte d'achat de cette propriété par Vve Hermann Z. Bragier de la succession de Romain Bragier, conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 16 avril 1879, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dumaine, Ste-Anne et Bourbon, conformément au dit croquis le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1|2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage ayant 4 chambres et une salle à manger, ainsi qu'un édifice en briques à deux étages dans le fond, avec deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, gas, waterworks, grande cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 201.

7. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y rattachent, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Dumaine et Ste-Anne. Le dit lot est désigné par le No 2 sur le susdit plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, conformément auquel le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1|2 lignes face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets et salle à manger, un édifice en briques à deux étages dans le fond ayant deux chambres à chaque étage, avec lieux d'aisance, gas, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 203 rue Royale.

8° Certificat No 712 émis par la Fabrique de l'Eglise St Louis (Cathédrale) désigné sur un plan du susdit par la section No 29, Rangée 1, de l'îlet 2.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans à crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses de sécurité, honoraires d'avocat, etc. Les taxes de l'année 1893 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication: un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de la criée.

Les actes de vente pardevant H. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

M. EDWARD DINKELSPIEL, a ce jour été admis comme membre de notre raison sociale. Le nom et titre de cette raison sociale restera comme par le passé.

DINKELSPIEL & HART.

Nouvelle-Orléans, 16 mai 1893.

17 mai—17—juin 1 17

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée, dans le Deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No 18 rue des Ursulines, entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No 37,827 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balastracci), Dossier No 37,827; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 40 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnée ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités, à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque etc. sur la propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par-devant O. Morel, notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur en dehors du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7 juin—7 14 21 28 juillet 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bateau à voile, manœuvres, divers articles, etc.

Succession d'Hermann Gohr.—No 38 860.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune — LUNDI, le 19 juin 1893, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Hermann Gohr, il sera vendu, à l'encan, au chantier de F. Kopp, Milneburg, à savoir: Un bateau à voile, etc., tel qu'il est actuellement dans ledit chantier, ensemble avec un lot d'articles divers.

Conditions.—Comptant.

7 juin—7 14 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS

ATTRAYANTS POUR BATIR

26 GRANDS TERRAINS ÉLEVÉS,

Comprenant tout ce magnifique îlet de terre borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, touchant au dépôt du chemin de fer d'Orléans (ou Dumaine) près des Fair Grounds, etc.

SUCCESSION DE MARTIN AGNELLY.

No 35,136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1893, dans l'affaire de la succession de Martin Agnelly, Docket No 35,136, il sera vendu aux enchères, à savoir:—

Cet îlet de terre de valeur, d'une hauteur insitée et bien exhaussé, subdivisé en 26 grands lots, fortes beaux, borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 forme l'angle des rues Lapeyrouse et Dupré et mesure 30 pieds 1 ligne de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes, ensemble avec tous les édifices qui s'y trouvent, consistant en un joli cottage en bois, etc.

Les lots Nos 2 à 10 inclusivement se touchant et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes. Le No 10 forme le coin des rues Lapeyrouse et White.

Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue White sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

Les lots Nos 14 à 22 font face à la rue Onzaga et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Onzaga sur 112 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 14 forme le coin des rues Onzaga et White et renferme un joli cottage en bois, des dépendances, etc.

Le lot No 23 touche au lot ci-dessus décrit et mesure 30 pieds 1 ligne de face à la rue Onzaga sur une profondeur et façade sur la rue Dupré de 112 pieds 11 pouces 4 lignes.

Les lots No 24, 25 et 26 touchent au lot ci-dessus décrit, dans le fond et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds.

C'est un des plus beaux îlets de terre du district; il est subdivisé en 26 grands lots de terre et est admirablement situé pour une résidence, etc.

Il est très bien situé, forme un terrain élevé, beaucoup plus qu'il ne le sont ceux du terrain général à la Nouvelle-Orléans, fait face à la rue Onzaga, renferme beaucoup d'orangers en rapport donnant des fruits délicieux et il a un fort verger qui à eux seuls donnent un joli revenu.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à complet paiement, avec toutes les clauses ordinaires de garantie.

Actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci devront assumer le paiement des taxes de 1893 et faire un dépôt en comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

14 mai—14 17 24 31—juin 7 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Cottage coin Louisa et Bourgogne.

Un lot rue Bourgogne.

Succession de Charles Albert.

No 36,746—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 159, rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 avril 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Albert, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Remparts, Bourgogne et Louisa mesurant 42 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 88 pieds le tout plus ou moins. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc. Bonne localité et voisinage convenable.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot 11 et mesurant 21 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 85 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété, portant 8 0|0 d'intérêt par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront déposer 20 0|0 du prix d'enchère au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant F. D. Charbonnet, notaire.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 21.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Machines, shafting, bandes, Ice crusher, Machine à ice cream, Monarch Range, comptoir, vitrines, etc., etc., Dynamo.

Mercredi 14 juin, coin de l'avenue St Charles et de la rue Erato.

Dans l'affaire de Geo F. Holden vs ses créanciers.

No 37,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D,

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 49 rue Royale, il sera vendu MERCREDI, 14 juin 1893, à 11 heures A. M., au coin des rues St-Charles et Erato, à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté 31 mai 1893, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un compteur circulaire, 2 vitrines, 1 lot cervictes et nappes, 1 Monarch Range, 1 four et ferblanc à rôtir, 1 machine à ice cream, 1 machine à vapeur, 1 ice crusher, 1 machine avec installations, 1 dynamo et autres nombreux articles d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

4 juin—4 5 13 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 19 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, qu'elle prenne soin et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.

Jugement signé le 17 novembre 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

E. MESSONNIER, Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Pour effectuer un Partage entre les Légataires universels

—DE—

Edme Paul Gisclon.

No 45

Rue Decatur, entre les rues Douane et Bienville, le Magasin en briques à trois étages, occupé par MM. Haspel & Davis et autres.

No 47

Rue Decatur, entre Douane et Bienville, le Magasin en briques à trois étages, occupé par MM. A. Heymann & Cie et autres.

No 119

Rue Royale, entre les rues St Louis et Toulouse, l'élégante Résidence et Magasin en briques à trois étages; le rez-de-chaussée a été occupé par feu P. Gisclon pendant dix-sept ans comme Manufacture de Chocolat et actuellement par MM. Feitz & Dussé. La partie supérieure rapporte un loyer de $50 et le rez-de-chaussée $25 par mois, faisant $75 mensuellement pour le tout.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 155 rue Commune—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour effectuer un partage entre les légataires universels de Edme Paul Gisclon, la propriété décrite, ci-après, à savoir:

Pour termes et conditions, mesures et autres détails de la vente, voir le New Orleans Picayune.

11 juin—11 12 13 14

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin et résidence de valeur dans le Premier District.

Succession d'Elizabeth Beaner, veuve de Michael Baumgartner.

No 38,404—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juin 1893 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Le magasin et la résidence productives coin des rues Poydras et Miro, à savoir, deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Miro, Tonti et Lafayette, étant les lots Nos 1 et 7, mesurant chacun 30 pieds de face et de largeur sur chacune des dites rues Poydras et Lafayette sur 85 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la rue Miro sur 82 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du lot No 2, le lot No 7, 82 pieds de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin et résidence en bois à un étage, occupés par une grocerie, ayant un grand magasin avec hangar de face, 6 chambres dans le corps de la maison et 4 chambres dans une bâtisse attenante sur le coin des rues Miro et Lafayette.

2° Deux certains lots de terre dans l'îlet borné par les rues Poydras, Miro, Tonti et Lafayette, désignés comme lots Nos 8 et 9. Le lot No 8 forme l'encoignure des rues Poydras et Tonti et mesure 32 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, sur 82 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Tonti, sur une largeur dans le fond de 30 pieds 4 pouces et 5 lignes, avec une autre profondeur de 90 pieds et 4 pouces et 3 lignes de ligne [illegible]; le No 9 mesure 30 pieds 4 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 4 pouces et 3 lignes du côté et une façade de 32 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la rue Poydras, sur une profondeur sur la rue Lafayette sur une ligne irrégulière de 86 pieds 2 pouces et 1 ligne. Ensemble avec une bâtisse en bois à un étage, etc.

3° Trois certains terrains dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos 6, 7 et 8 dans le carré d'îlet borné par les rues Galvez, Poydras, Miro et Lafayette—les dits terrains No 6 mesure 32 pieds 7 pouces et 2 lignes de façade rue Lafayette, 32 pieds, 1 pouce de façade rue Poydras, 102 pieds, 11 pouces et 1 ligne de profondeur la plus rapprochée de la ligne du terrain No 5, et 99 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 7; le terrain No 7 mesure 32 pieds 7 pouces 3 lignes de façade rue Lafayette, 32 pieds 1 pouce de façade rue Poydras, 99 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 6, et 95 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 8. Le terrain No 8 mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Lafayette; 32 pieds 5 lignes de façade rue Poydras; 95 pieds 6 pouces 11 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 7; 91 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la rue Miro. Lesdits terrains s'étendent de Poydras à Lafayette. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le cottage double en bois Nos 514 et 514 1|2 rue Poydras, ayant 6 chambres, citernes, auvents, cours, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, à partir de la date jusqu'à complet paiement, avec toutes les clauses ordinaires de garantie, y compris les honoraires d'avocat, en cas de saisie, etc. et assurance.

L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant L. Feuraby, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

10 juin—10 14 21 28—juillet 5 12.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter Birba.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—No 38,759.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, en date du 5 juin 1893, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite:

1° Une action du stock du Club Gymnastique des Jeunes Gens, d'après le certificat 1212.

2° Un certain lot de terre situé dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Delord et Calliope, mesurant 34 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet sur 56 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 251 et 251 1|2 rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication, il paiera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE

14 LOTS DE VALEUR.

Succession de Kristian R. Johnson.

No 635—Dixième Cour de District Judiciaire, Paroisse Rapides.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI 5 juillet 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour ci dessus, daté le 30 mars 1893 dans la succession mentionnée ci dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Treize lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonia St-Anthony, Galvez et Miro, désignés par les Nos 14 à 26 inclusivement. Les lots 14 à 24 inclusivement mesurent ensemble 320 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Antonia, sur 106 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur. Les lots 25 et 26 chacun 30 pieds de face à la rue Galvez sur 153 pieds de profondeur.

2° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Anthony, Antonia, Agriculture et Industrie.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs paieront les taxes de 1893; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant S. Flower, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Deux jolis lots pour bâtir.

Conrad G. Reubenkoenig et al. vs. les mineurs Lizette Winckler et als.

No 37,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892 dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D, daté le 2 décembre 1892 homologuant les délibérations d'un conseil de famille devant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, tenu le 29 novembre 1892 et dans la succession de Elise Martha Reubenkoenig femme décédée de John Henry Winckler, No 36,921, de la Cour ci-dessus, la propriété décrite ci-après:

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, mesurant comme suit: le lot No 9, 30 pieds de face à la rue St-Claude et le lot No 11, 28 pieds 9 pouces de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 120 pieds chacun; le lot No 11 formant l'encoignure des rues St-Claude et Piété. Sur une avenue avec, près des lignes de chars urbains.

Conditions—Comptant et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 en dehors du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente par devant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3 10 17 24—juillet 1 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Terrains vacants et Résidence dans le 3me District.

Succession de Franz I. D. Gunther.

No 38,398. Division E.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, No 33 Passage de la Bourse.—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 5 juin 1893, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le 3me District, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Champs-Elysées et Marigny, mesurant 27 pieds 4 1|2 pouces 2 1|2 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois à étage, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée à l'usage de la fabrication de cigares ou atelier de menuisier, l'étage supérieur ayant sept chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Numéro municipal 469 rue Bourgogne.

2° Un terrain vide, à l'exception d'un hangar faisant face à la rue, situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus décrit—27 pieds 4 1|2 pouces 2 1|2 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

3° Un grand terrain situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues Remparts, St-Claude, Union et Français, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison construite dans le fond, ayant quatre chambres, citerne, etc. No 455 rue des Remparts.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1893, en sus du prix de vente et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, notaire.

9 juin—9 14 21 28—juil 5 12

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre splendides, rue Magnolia,

Entre les rues Jackson et Philip.

Succession de Fred Bork et sa femme.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale par ordre de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, Dossier No 38,491 pour le compte de la succession de Fred Bork et sa femme, tous les deux décédés, il sera vendu—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 3 et 4, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, sur une largeur dans le fond, chacun, de 21 pieds 3 pouces, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, sur la ligne de côté du lot No 3 la plus rapprochée de l'avenue Jackson, 120 pieds 0 pouces et 7 lignes sur la ligne de division entre les dits deux lots, et 120 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4, la plus rapprochée de la rue Philip, toutes plus ou moins.

Les améliorations comprennent Quelques Vieilles Bâtisses en bois, Barrières, etc.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0|0 d'intérêt, et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera aussi les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0|0 comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 11 18 25—juil 2 9 à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Plaisante Résidence-Cottage

—ET—

Quatre Lots de Terre de Choix.

Coin Pauline et Dauphine.

Succession de Anton Leiding.

No 39,096—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mai 1893, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre dans l'îlet No 244 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Independence, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 12, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859, lesquels lots se joignent et mesurent chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine par 127 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 4 forme le coin des rues Dauphine et Pauline; sur le lot No 2 se trouve une résidence cottage contenant 4 chambres, citerne, lieux, etc. Dans un voisinage bien peuplé, à accès facile aux chars, etc.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un an en billets de l'acquéreur portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque avec 5 0|0 d'honoraires d'avocats, le pacte de non aliénation et toutes sans estimation, le transfert de la police d'assurance et toutes les autres clauses spécifiées de sécurité. L'acquéreur devra payer toutes les taxes y compris celles de cette année 1893. 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 juin—4 7 14 21 28—juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

—DU—

PREMIER DISTRICT.

Coin des rues St-James et Religieuses.

Succession de Mme Kate Flynn.

No 15,162.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—Le MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1893, et rendu dans la succession désignée ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, encoignure des rues St-James et Religieuses, comprenant trois cottages, etc., et situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou îlot compris par les rues Tchoupitoulas, Religieuses, St-James et Célestes, d'après un plan fait par H. Moellhausen, architecte, en date du 3 septembre 1845, et annexé pour référence à un acte passé pardevant J. R. Marks, ancien notaire public de cette ville, en date du 16 septembre 1845. Le dit lot forme l'encoignure des rues St James et Religieuses et mesure 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la dite rue Religieuses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et façade à la rue St-James.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ou trois ans de crédit, en paiements égaux, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, garantis par des billets signés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, garantis par hypothèque et privilège du vendeur. Le dit acte de vente contenant la clause de non aliénation, pacte de non saisie, et honoraires d'avocat, à raison de 5 pour cent, en cas de procédures légales contre aucun des dits billets; pour assurance et faveur des dits billets, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—juin 7 12 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR PARTAGE.

Agréable résidence cottage,

No 131 rue Palmyre.

Entre les rues Miro et Tonti.

FRANZ H. KLEVORN ET ALS. VS. MME MARY KLEVORN ET ALS.

No 38,799—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mai 1893 et signé le 9 mai 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La jolie résidence-cottage simple en bois, No 131 rue Palmyre, retirée de la rue, avec jardin devant et sur le côté, et contenant 4 chambres, citerne, etc., décrite comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Banks, Miro et Tonti, désigné par le No 6 et mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre sur 165 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. A proximité des deux lignes de char à voies doubles des avenues Canal et Tulane et dans un voisinage tranquille.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y a, à un et deux ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, No 49 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—7 14 21 juin

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,111—Division D — Thomas Mangan vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Mangan soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire public, à son Bureau No 135 rue Gravier en cette ville, le JEUDI, 29me jour de juin 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit choisi pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1893.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

19 mai—31 et 28 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Propriétés de Choix Situées dans le Centre Commercial.

Le magasin en briques à quatre étages Nos 169 et 171 rue Gravier, entre St-Charles et Carondelet.

Le magasin en briques à quatre étages No 81 rue Carondelet, entre Perdido et Poydras.

Le magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, entre St-Charles et Carondelet.

L'élégante résidence et les grands terrains d'ornement No 107 avenue de l'Esplanade et coin N. O. de la rue Dauphine.

La résidence en briques à trois étages No 137 rue St-Louis, entre Bourgogne et Remparts.

Les résidences en briques à deux étages et attic Nos 157, 159 et 161 rue St-Louis et coin N.-E. de la rue Remparts.

La résidence en briques à un étage No 144 rue N. Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

Les deux résidences en briques à deux étages et attic Nos 61 et 63 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

Le grand terrain pour y bâtir Nos 73 et 75 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

—ET—

La résidence en briques à trois étage No 538 rue Royale, entre Port et St-Ferdinand.

Une bonne occasion pour les grands et petits capitalistes de faire d'avantageux placements

Succession de Vve Honoré Pottier, née Irène Reggio.

No 38 867—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus, Division B, en date du 12 mai 1893, dans la succession mentionnée ci dessus, les propriétés décrites ci-après à savoir:

1°. Le magasin attrayant à quatre étages en briques No 169 rue Gravier, dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le lot de terre mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, 72 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Charles et 71 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

2° L'attrayant magasin en briques à quatre étages No 171 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 21 pieds 4 pouces 1 ligne dans le fond, 71 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et 70 pieds 3 pouces 7 lignes sur l'autre ligne de côté.

Ces magasins sont centralement situés, touchant à la Union National Bank et près des Bourses et autres institutions commerciales.

3° Le magnifique magasin à quatre étages en briques No 81 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Carroll, Perdido et Poydras. Le lot de terre mesure 20 pieds 11 pouces 4 lignes (mesure anglaise) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 113 pieds 3 pouces (mesure française). Bien situé pour affaires ou comme placement.

4° Le vaste magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, St Charles et Carondelet. Le terrain mesure 36 pieds de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 102 pieds 3 2|3 lignes sur une ligne de côté et 102 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté. C'est un des magasins occupés par la grande compagnie de meubles Hugh Flynn Co L'td, et est dans une bonne localité pour un placement d'un revenu stable.

5° L'élégant cottage-résidence en briques élevé et vastes terres d'ornements No 107 Avenue de l'Esplanade, coin nord-ouest de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Bourgogne et Dauphine. Cette propriété est retirée de la banquette par un magnifique grillage et à de larges galeries devant et à l'arrière, vaste vestibule du devant, salon, salle de réception, salle à manger, dépenses et cabinet, porcelaines, nourrices, salle de déjeuner, trois chambres à coucher et chambre de bain à l'étage principal, il y a dans l'attic de la pièce pour plusieurs chambres, six chambres à l'étage inférieur, écurie, remise et cave, 4 citernes, 2 hydrants, etc. Les terrains sont pavés en Schillinger, jardin de fleurs et parterre. Le terrain mesure 81 pieds de face à l'avenue Esplanade, sur 129 pieds de profondeur et façade sur la rue Dauphine. Cette résidence est bien finie et en parfaite condition partout. Elle est située dans la partie la plus agréable de l'avenue Esplanade, entourée de chars urbains et à quelques minutes de marche de la rue Canal. Dans le voisinage immédiat sont les magnifiques résidences de plusieurs de nos éminents citoyens. Cartes nécessaires pour visiter.

6° La jolie résidence à trois étages en briques, No 137 rue St-Louis, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Toulouse, Bourgogne et Remparts, contenant vestibules à chaque étage et 10 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, hangar, etc. Le lot de terre mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de trois (3) pieds de large s'ouvrant sur la rue Bourgogne. A proximité de la rue du Canal et du centre des affaires et en demande par des locataires payants. Des cartes seront nécessaires pour l'inspection.

7° La résidence en briques à deux étages et attic No 161 rue St-Louis, coin N. E. de la rue Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Remparts et Bourgogne, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre A, d'après un croquis par S. G. De L'Isle, voyer, en date du 12 mai 1893, et mesure 20 pieds 9 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur et face à la rue Remparts, et ayant l'usage d'une allée commune de 5 pieds 3 pouces 1 ligne de largeur s'ouvrant sur la rue Remparts.

8° La résidence en briques à deux étages et attic No 159 rue St-Louis, touchant et dans le même district et îlet comme la 7me propriété décrite, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre "B" d'après un croquis et mesure 19 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et ayant l'usage en commun de la dite allée.

9° La résidence en briques à deux étages avec attic, No 157 rue St-Louis, contiguë et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus huitièmement décrite, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée etc. Le lot de terre est désigné par la lettre "C" d'après le croquis sus-mentionné et mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue St-Louis par 87 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et ayant le droit de se servir de l'allée commune ci-dessus mentionnée.

10° La résidence-cottage en briques à un étage No 144 rue Nord Remparts, dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Toulouse et St-Pierre, contenant 7 chambres, gaz, citerne, allée, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, d'après un plan de Jos Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825, le dit lot mesurant 19 pieds 3 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 60 pieds à laquelle profondeur le dit lot s'élargit à angle droit 26 pieds sur le côté du lot B sur le dit plan, et delà une autre profondeur de 24 pieds 4 pouces, le tout conformément au dit plan.

11° La résidence en briques à deux étages avec attic, No 61 rue Bassin, dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Conti, contenant vestibules, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le lot de terre mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur une des rues Bassin et Franklin, sur 127 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'une rue à l'autre.

12° La résidence en briques à deux étages et attic No 63 rue Bassin, se touchant et dans le même district et îlet comme la 11me propriété décrite, contenant vestibule, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le terrain mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face de chacune côté des rues Bassin et Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, de rue à rue.

13° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet comme la douzième propriété ci dessus décrite, mesurant 42 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Bassin 42 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces 2 lignes de rue à rue. Le dit lot est désigné par les numéros municipaux 73 et 75 rue Bassin et est amélioré avec une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue Franklin, servant comme fabrique de barriques.

14° La résidence confortable à trois étages en briques No 538 rue Royale dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Architects, Port et St Ferdinand, contenant vestibules, galeries sur le devant et à l'arrière, 15 chambres, cour pavée, citerne, etc. Le lot de terre mesure 26 pieds 3 pouces de face à chacune des rues Royale et Architects sur une profondeur de 128 pieds 1 pouce 3 lignes d'une rue à l'autre. Dans un bon voisinage faisant face à une ligne de chars qui sera bientôt convertie en ligne électrique et à proximité des écoles, églises et marchés.

Les propriétés ci-dessus décrites sont vendues sujettes à des baux et locations. De complets renseignements seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux en billets comportant portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, et les acquéreurs devant assurer les bâtisses et améliorations jusqu'au montant de leurs billets et transférer les polices d'assurances aux détenteurs des dits billets. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, sans estimation, ainsi que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures pour forcer le recouvrement des billets, et les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues en 1893 en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. E. Légier, Esq., notaire, pour les propriétés décrites 3°, 4°, 6°, 10° et 14°, et J. F. Meunier, Esq., notaire, pour les propriétés décrites 1°, 2°, 5°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° et 13°, aux frais des acquéreurs.

13mai—13 20 27 juin3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Jolis Cottages Doubles en Bois,

Rémunératifs.

114, 114-1|2, 116 et 116-1|2 RUE PLEASANT,

Entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Thomas A. Stephens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,871.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, en date du 23 mai 1893 et d'un ordre supplémentaire daté le 25 mai 1893, dans la succession, mentionnée ci dessus, la propriété ci après décrite, savoir:

1°. Le joli cottage double en bois Nos 114 et 114 1|2 rue Pleasant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, retiré du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur une esquisse par S. G. De L'Isle voyer, datée le 25 mai 1893, et mesure 27 pieds de face à la rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance, 8 pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté, puis 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Magazine, puis une seconde profondeur de 39 pieds à la ligne du fond qui a 39 pieds de largeur.

2° Le charmant cottage double en bois Nos 116 et 116 1|2 rue Pleasant adjacent et dans le même district et îlet que la propriété décrite ci dessus, retiré du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur l'esquisse ci-dessus, et mesure 28 pieds de face sur la rue Pleasant sur 142 pieds 11 pouces de profondeur courant à travers et avant une façade sur la rue Toledano de 28 pieds. Les deux lots de terre décrits ci-dessus ont l'usage d'une allée en commun ouvrant sur la rue Pleasant, 3 pieds de large et 81 pieds de profondeur.

Ces cottages sont bien loués à des locataires qui paient promptement, sont près du marché de la rue Nouvième, des lignes de chemins de fer, des églises et des écoles et sont des placements sûrs et rémunératifs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. C. Préot, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 mai—27—3 10 17 24 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Emma Mary Glady, femme décédée de M. Glaser.

No 33,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, en date du 25 mai 1893 et d'un ordre supplémentaire daté le 26 mai 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Carondelet, Polymnie et Felicité, et mesurant 37 pieds 10 pouces de face à l'avenue St-Charles, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Carondelet. Le dit lot forme le coin sud-est des rues Carondelet et Polymnie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 436 et 436 1|2 rue Carondelet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat seront requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—3 10 17 24 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

La superbe résidence, avec de grands terrains magnifiquement embellis,

No 1,275 avenue St-Charles

coin sud-ouest de la rue Bordeaux.

Apparence attrayante et décorations artistiques à l'intérieur d'un goût raffiné.

Un des plus charmants et meilleurs logements de nos grandes résidences du boulevard.

C'est une de ces grandes occasions que le sage ne néglige pas.

Succession de Joseph Hernandez.

No. 38,841—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin, 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, en date du 12 mai 1893, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La magnifique bâtisse en bois à deux étages avec attic terrains d'ornement, No 1275 Avenue St-Charles, coin sud-ouest de la rue Bordeaux, située dans l'îlet borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet, Bordeaux et Upperline, dans le 6me District de cette ville.

La résidence est retirée à une distance de la banquette, accessible par de larges promenades Schillinger, entourée d'un riche grillage, et contenant larges vérandahs, porche, salon, bibliothèque, grande salle à manger, dépense, store room, cuisine et buanderie au premier étage. Au second étage, 5 chambres à coucher, chambre à bain, une chambre dans l'attic et chambre finie dans la coupole. A l'arrière il y a deux chambres à domestiques. L'intérieur est superbement fini, étant en bois naturel, fresques papier mâché et papiers peints de matériaux les plus riches et de dessins artistiques. A l'arrière, rue Carondelet il y a vaste écurie en bois à deux étages, avec place pour plusieurs voitures, 3 stalles, une chambre pour les harnais au premier étage, chambre pour cocher au second étage. Il y a trois grandes citernes, les terrains vastes ayant moitié de l'îlet et sont distribués en chemins, parterres spacieux, rares arbustes, arbres exotiques et à ombrage. Le terrain est élevé et mesure plus ou moins 129 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur et façade de 306 pieds 6 pouces sur la rue Bordeaux et une profondeur de 296 pieds 4 pouces sur la ligne du côté vers la rue Upperline, et borné par la ligne ci dessus par les propriétés maintenant ou autrefois appartenant à Mme Mary C. Whann et à Mme Vve J. Brownlee, et 115 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet. C'est une des plus belles et plus complètes résidences sur l'Avenue, au point de vue d'apparence imposante, intérieur magnifiquement fini et terrains vastes et embellis Les chars électriques faisant un court et agréable trajet au centre des affaires. L'Avenue St-Charles sera pavée sous peu sans frais aux propriétaires. Ceux qui sont à la recherche d'un "home" élégant et aristocrate ne trouveront rien de supérieur sur le marché. Des cartes de l'encanteur sont requises pour visiter les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13mai 13 14 20 27 juin 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,144 — Division D — Ordre de Cour—A. J. Benedic vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire A. J. Benedic soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, que J. C. Le Bourgeois soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée pardevant Frederick Zengel, notaire, à son bureau No 49 rue Camp, en cette ville, le VENDREDI, 23me jour de juin 1893, dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Frank Zengel, avocat.

23mai—31 et 28 juin

L'Abeille de

SAU

FEU

CEN:

ÉMILI